



BARÈME DES HONORAIRES

Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2025

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire prévue dans le mandat.

TRANSACTIONS :

Honoraires TTC – TVA 20%

Habitation et professionnel : inférieur à 100 000 € (avec un minimum de 5 000 €)	8 %
Habitation et professionnel : de 100 001 à 200 000 €	7 %
Habitation et professionnel : de 200 001 à 350 000 €	6 %
Habitation et professionnel : de 350 001 à 500 000 €	5 %
Habitation et professionnel : supérieur à 500 001 €	4 %
Fonds de commerce – Terrain – Cession de bail (avec un minimum de 5 000 €)	10 %
Avis de valeur	
Maison	400 €
Appartement	300 €
Rédaction de compromis de vente	2 000 €

LOCATIONS :

Honoraires TTC – TVA 20%

ALUR (décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014)

Plafond maximum pour chaque partie (bailleur et locataire)

Visite + constitution du dossier + rédaction du bail	
Secteur Eurométropole	10 € / m2
Hors Eurométropole	8 € / m2
Rédaction de l'état des lieux	3 € / m2
Rédaction de bail	300 €

Achat – Vente – Location

SARL – 507 741 361 00020 R.C.S. Strasbourg – Code NAF 6831Z. Carte professionnelle : Transaction n° CPI 6701 2018 000 030
653. RC Pro : AXA France IARD Terrasse s de l'Arche 92000 NANTERRE. Banque : Crédit Mutuel.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante